



Préparation à l'autorisation de conduite Patronale Selon le Décret
GRUES AUXILIAIRES DE
CHARGEMENT DE VEHICULES 98-1084
du 2/12/98

OBJECTIF

Permettre à un Opérateur utilisateur de Grues de chargement de véhicules de répondre aux obligations du Code du Travail (Article R.4323-55) en recevant une formation spécifique à l'entreprise.

Assister le Chef d'Etablissement à délivrer une autorisation d'utilisation de ses matériels (Article R.4323-56).

A l'issue de la formation, l'Opérateur aura reçu toutes les consignes lui permettant d'effectuer toutes les manœuvres, toutes les vérifications et tous les travaux à son poste de travail.

PARTICIPANTS et PRE-REQUIS

6 Personnes maximum pour la partie théorique d'une durée de 3.5 heures groupées.

6 Personnes pendant 3.5 heures pour la mise en application pratique sur une catégorie de grue auxiliaire de chargement de véhicules faisant l'objet de l'autorisation de conduite Patronale, au sein de l'entreprise.

PROGRAMME

THEORIE

- Textes et normes en vigueur,
 - Les responsabilités de l'utilisateur,
 - Les accidents du travail,
 - Les documents des grues auxiliaires,
 - Description des grues auxiliaires de l'entreprise et leurs équipements porte charge,
 - Les dispositifs de sécurité des grues auxiliaires,
 - Opérations de prise de poste et les vérifications,
 - La stabilité des grues auxiliaires (abaques de charge),
 - Les règles d'utilisation en sécurité,
 - La signalisation de sécurité,
 - La signalisation routière,
 - La signalisation temporaire
- Suivant la grue auxiliaire utilisée dans l'entreprise :
- Les pictogrammes des marchandises,
 - Les symboles des produits chimiques,
 - Les gestes de commandement,
 - Les risques divers.

Un support stagiaire (livret) reprenant les connaissances indispensables sera remis aux stagiaires.

- **Contrôle des acquis théoriques**

PRATIQUE

- Présentation des grues auxiliaires de l'entreprise,
 - Vérifier l'adéquation de la grue auxiliaire,
 - Vérifier l'adéquation des accessoires (appareils),
 - Opérations de prise de poste et vérifications,
 - Positionnement de la grue auxiliaire,
 - Récupération du ballant,
- Suivant la grue auxiliaire utilisée et le matériel mis à disposition dans l'entreprise :
- Elingage,
 - Manutention de différents types de charges,
 - Chargement et déchargement d'une remorque,
 - Effectuer la prise, le transport et la dépose d'une charge longue ou volumineuse (charge limitant la visibilité),
 - Mise en position de transport de la grue auxiliaire,
 - Connaissance et exécution des gestes de commandement et de communication,
 - Opérations de fin de poste (repérer les anomalies, opérations de maintenance de premier niveau).

- **Contrôle des acquis pratiques.**

METHODE PEDAGOGIQUE

La méthode utilisée est basée essentiellement sur le visuel et la mémoire, associant des apports théoriques et des exercices pratiques avec une participation active des stagiaires.

La durée du programme pratique pourra être augmentée avec l'accord de l'entreprise si l'animateur décelait des difficultés d'acquisition des mouvements.

